



SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 27 septembre 2023

Présents : J.FARCY, V.LECOMTE, D.BALAVOINE, S.DUHEN, P.BUTEUX, M.CAGNARD, C.DAMAGNEZ, ,
J.MARTIN, Y.MONIN, M-L.SAVREUX, H.LEVE

Absents excusés : A-M. BECHET ayant donné pouvoir à Y. MONIN, L. NIVELLE à M.CAGNARD

Absent non excusé : L. BALESSENT, L.JOSSE

Secrétaire de séance : H. LEVE

Ordre du jour :

1- Election du secrétaire de séance :

Y.MONIN propose de nommer Hubert LEVE.

Adopté à 13 voix

2- Approbation du PV séance précédente :

Le PV du conseil du 22 juin 2023 est approuvé.

Adopté à 13 voix

3- DM opération 192 sécurisation RD 925 :

Une étude a été demandée par le Préfet concernant le ralentissement au niveau de la voirie sur la RD 925 ainsi qu'un relevé topographique. La commune provisionne 10 000 €. Ce montant sera ajouté au budget l'an prochain.

Adopté à 13 voix

4- DM correction sur exercice antérieur – Rattrapage d'amortissement au compte 21531 et 21532 :

Il est demandé au conseil de voter le rattrapage des comptes ci-dessus concernant la tranchée de la rue du Hamel jusqu'à la cuve à gaz près des services techniques pour un montant de 1 800 €.

Adopté à 13 voix

5- Passage M57 :

Au 1^{er} janvier 2024 les nouveaux logiciels passent en M57. Justine BRAILLY la secrétaire de mairie indique que la commune reste chez AGEDI.

Adopté à 13 voix

6- DM remboursement anticipé emprunt :

La commune a un prêt à taux variable depuis 7 ans. Le taux est actuellement de 1,82%. Celui-ci doit passer à 5,19% en janvier 2024. La maire indique que la commune a récupéré de l'argent suite au litige de la salle d'évolution sportive. Il propose pour bénéficier du taux le plus bas et d'anticiper le remboursement la somme de 17 363,13 €.

Adopté à 13 voix

7- DM opération créance douteuse et / ou contentieuse :

La Trésorerie informe la commune qu'il y a un litige d'un montant de 45 €, introuvables. Plutôt que de chercher, le maire propose de régler la créance (TEREOS).

Adopté à 13 voix

8- Adhésion au groupement de commande « usages numériques » de Somme Numérique :

Le maire indique que l'adhésion de la commune est obligatoire.

Adopté à 13 voix

10h37, arrivée de Madame JOSSE.

9- Renouvellement encouragement poursuite études :

Monsieur le maire propose de reconduire le dispositif, à savoir remise d'un montant aux étudiants en poursuite d'études. Madame SAVREUX demande s'il y a beaucoup de demandes. Madame BRAILLY (*secrétaire de mairie NDLR*) indique qu'il y a eu quatre demandes l'an passé.

Monsieur BALAVOINE (SRA) propose qu'une récompense soit remise aux bacheliers au même titre que ce qui se fait pour les 6^{èmes} au moment de la fête. Madame SAVREUX demande si le montant est toujours de 50€. Monsieur le maire d'acquiescer et d'indiquer que cela pourrait se faire.

Adopté à l'unanimité

10- Renouvellement de la convention mise à disposition mission temporaire centre de gestion :

Monsieur le maire indique qu'il faut de nouveau délibérer afin de pouvoir bénéficier du service de remplacement.

Adopté à l'unanimité

11- Remboursement carburant service technique :

Monsieur le maire indique que comme chaque année suite au fait qu'il n'y ait personne aux pompes à essence l'été à Intermarché, au jour d'ouverture, il donne sa carte comme moyen de paiement pour que les véhicules du service technique puissent être approvisionnés en carburant. Le montant est de 110,06€. Il indique qu'une carte professionnelle aurait un coût de 350€ pour la commune. **Madame LECOMTE (SRA)** demande s'il n'est pas possible que la commune ait une carte bancaire. Monsieur le maire de répondre à la négative. Monsieur FARCY d'ajouter que la commune traite avec le percepteur, ce n'est pas une banque.

Adopté à l'unanimité

12- Modification du tableau des effectifs :

Demande est faite au conseil de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir recruter.

Adopté à l'unanimité

13- Création de postes agents d'entretien des locaux :

Monsieur le maire indique que la femme qui faisait le ménage pour la commune est partie travailler pour le lycée agricole d'Abbeville. Il souhaite recruter une personne pour un contrat de trois ans. **Madame LECOMTE (SRA)** de se faire préciser qu'il s'agit bien en fait d'un contrat d'un an renouvelable deux fois. Monsieur le maire de répondre positivement. **Madame LECOMTE (SRA)** demande de combien d'heures est le contrat. Monsieur le maire de répondre 16 heures par semaine.

Madame CAGNARD demande s'il est possible de recruter quelqu'un qui serait au RSA, Monsieur le maire d'indiquer que oui. **Madame LECOMTE (SRA)** demande si la publication a déjà été faite auprès du centre de gestion (*lorsqu'un poste est vacant au sein d'une collectivité, celle-ci a pour obligation de faire paraître l'offre auprès du centre de gestion NDLR*). Monsieur le maire de répondre non.

Adopté à l'unanimité

14- Convention AGEDI – nomination du DPO (RGPD) :

Monsieur le maire indique que la personne qui était en charge de la convention est décédée. Il est demandé à ce que ce soit le service AGEDI qui reprenne et non plus une seule personne.

Adopté à l'unanimité

15- Abbatale – travaux phase 2 : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre :

Les phases 1, 2, 3 et 4 avaient été votées pour les travaux sur l'abbatale.

Les honoraires sont de 6%. La tranche 2 coûte 500 000 €.

La DRAC subventionne à hauteur de 40%, la Région à hauteur de 18%, le Conseil départemental à hauteur de 25%. Le coût total s'élève à 1 543 500 €.

La part communale s'élève à **570 000 €** dont **308 000 €** de TVA récupérée par la commune.

Les travaux seront faits à partir de 2025 car il y a un décalage des subventions de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

16- Terrain multisport couvert : demandes de subventions :

Le maire demande au conseil de l'autoriser à demander des subventions.

40% pour le Conseil départemental, 50% pour la Région plafonnés à 50 000€, 30% pour la DEPR.

Ce qui représente 80% de subventions. La part communale s'élève à 73 789€. Monsieur le maire énumère les différentes entreprises qui sont liées à ce projet. Le maire précise que des subventions dans le cadre des jeux olympiques 2024 tombent à l'eau. Il demande ainsi au conseil de l'autoriser à demander d'autres subventions.

Madame LECOMTE (SRA) demande si une maintenance est prévue et quel en sera le coût pour la commune. Monsieur le maire indique qu'il y a des commissions de sécurité comme pour le parc de jeux qui est utilisé à 80% par des personnes extérieures à la commune, ou comme pour le mur d'escalade dans la salle d'évolution sportive. Le coût de ces commissions est de 108€ pour le parc de jeux et de 600€ pour le mur d'escalade. Le coût pour le contrôle des buts est de 182€. **Madame LECOMTE (SRA)** indique qu'il faudra le prévoir au prochain budget.

Adopté à l'unanimité

17- Service assainissement :

a- Renouvellement de la DSP

Monsieur le maire indique qu'il y a un renouvellement de délégataire au 15 janvier 2025.

- Commission Sapin

Celle-ci a pour but de vérifier que la délégation de service public est bien respectée.

- Contrat AMO

Monsieur le maire indique qu'il faut nommer un maître d'œuvre pour le renouvellement du contrat.

b- Etude de diagnostic

Un diagnostic doit être établi.

c- Rapport annuel du Délégué 2022 et rapport sur le prix et la qualité du service

Monsieur le maire indique que ce rapport est consultable.

Monsieur le maire rappelle qu'il y a trois titulaires (Y.MONIN, J.FARCY et H.LEVE) et trois suppléants, dont deux qui ne sont plus là. Reste donc J.MARTIN, monsieur le maire propose les deux postes à ML.SAVREUX et P.BUTEUX qui acceptent.

Monsieur le maire fait un rappel du nombre d'abonnés (1350), du nombre de mètres cubes traités (60 000 mètres cubes – 12 km de réseau) et indique qu'il y a beaucoup d'eaux claires à la station, que c'est un problème. Il précise que l'an prochain des contrôles d'assainissement sont à prévoir et seront plus sévères. Il explique que le problème des eaux claires est que ce sont les eaux de pluie qui vont dans le tout-à-l'égout. Il ajoute que normalement lorsque des personnes vendent une maison, ils devraient faire les travaux nécessaires mais ne le font pas. Il ajoute que c'est lui qui fait effectuer les contrôles par VEOLIA et que les gens se « foutent » de payer une simple amende plutôt que de faire réaliser les travaux.

Adopté à l'unanimité

18- Questions diverses :

- **Monsieur le maire** indique qu'il a fait adresser un courrier aux associations par rapport à l'utilisation des salles (éclairage qui reste allumé...).
- **Monsieur le maire** indique les statistiques relatives à la fréquentation de la commune : 2 684 visiteurs, 368 ont visité la chapelle, 333 personnes sont venues à l'occasion des journées du patrimoine, 18 655 sont venus visiter l'abbatiale.
- **Monsieur le maire** aborde le sujet de la fête de la commune et indique qu'en 2022 se sont 235 tickets qui ont été distribués aux enfants pour une utilisation à 80%. Sur 2023, 212 tickets ont été distribués pour une utilisation à 45%. Il ajoute que vu la baisse de fréquentation, le manégien est donc reparti le lundi soir. Il se demande si cela vaut la peine de maintenir la fête du village ?
- **Monsieur le maire** rappelle que l'entretien des trottoirs est à la charge des riverains.
- **Monsieur le maire** indique qu'un arrêté stipule que les tombes et leur pourtour doit être entretenu par les familles. Qu'en est-il des gens qui n'ont pas de famille.
- **Monsieur le maire** fait un point sécurité routière et indique qu'il y a eu 40 interventions de prévention pour un total de 932 heures sur la commune, qu'il y a eu 10 atteintes aux biens, 3 cambriolages et 6 vols de véhicules. Madame SAVREUX indique que se tiendra le 3 octobre prochain à Ailly une formation dans le cadre du dispositif voisins vigilants.
- **Monsieur le maire** a invité le Préfet à visiter la commune et lui a précisé qu'il attend le classement aux monuments historiques du Beffroi pour pouvoir demander les subventions.
- **Madame JOSSE** indique que réunir le conseil un mercredi matin ce n'était pas pratique pour les personnes en activité, qu'elle : « **a dû annuler deux heures de cours** » et que lorsqu'elle s'était mise sur la liste on lui avait dit que c'était seulement pour 20 heures de conseil par an. Monsieur le maire d'indiquer que le soir il y a des gens qui travaillent aussi comme Madame BALESDENT qui traite ses vaches et qu'il faudrait payer le personnel communal en heures supplémentaires. **Madame LECOMTE (SRA)** indique qu'il serait également possible que la secrétaire récupère ses heures s'il ne veut pas la payer en heures supplémentaires. Monsieur le maire de répondre à Madame JOSSE et Madame LECOMTE (SRA) que ça fait des heures de boulot en moins au titre de la commune, qu'il « **fait comme il veut et que personne n'a à lui dire comment gérer son personnel** ».
- **Madame CAGNARD** indique qu'on parle de plus en plus de composteurs et demande si la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (CCPM) va faire quelque chose. Monsieur FARCY de répondre que ce n'est pas à l'ordre du jour.
- **Madame CAGNARD** indique que maintenant la commune fait partie d'art t d'histoire mais qu'il n'y a aucune publicité là-dessus. Madame MARTIN de répondre que c'est Baie de Somme 3 Vallées qui gère. Monsieur FARCY d'ajouter qu'il en avait parlé à Madame POUPART qui lui a rétorqué qu'elle y pensait.
- **Monsieur FARCY** ajoute que le ramassage des tôles d'amiante aurait lieu le 25 octobre à Domqueur et le 2 novembre à Agenvillers. Cependant, il faut prendre rendez-vous et que les tôles doivent être emballées.
- **Monsieur BALAVOINE (SRA)** demande si l'effet de luminosité a été mesuré depuis que l'éclairage public est éteint plus tôt. Monsieur le maire de répondre que la commune a économisé 6 000 € environ. Il ajoute que pour le moment la commune est en tarif réglementé jusqu'en mars 2024 et qu'ensuite le tarif allait être multiplié par trois.
- **Madame SAVREUX** demande quand vont être retirés les poteaux de la rue de Gueschart. Monsieur le maire d'indiquer que les poteaux sont retirés depuis un certain temps, mais peut-être parle-t-elle de la ligne moyenne tension dans la pâture qui sont du ressort d'ENEDIS.

- **Madame LECOMTE (SRA)** rappelle à Monsieur le maire qu'elle apprécie fortement la légalité et le respect du cadre légal et que force est de constater qu'à ce jour les délibérations n'apparaissent toujours pas sur le site de la mairie, alors que c'est obligatoire, comme rappelé lors du dernier conseil. Monsieur le maire de répondre « *oui, oui* ». **Madame LECOMTE (SRA)** d'insister et de demander si cela signifie que ça allait être fait. Pas de réponse de monsieur le maire.
- **Madame SAVREUX** demande s'il y a beaucoup de réservations pour le festival. Madame MARTIN de répondre pour certains concerts oui, pour d'autres moins.
- **Madame LECOMTE (SRA)** indique que le chemin menant au méthaniseur a été refait. Elle s'assure auprès du maire que la commune n'a pas été partie prenante dans ces travaux. Monsieur le maire d'indiquer que cela avait été délibéré et que cela avait été refusé, rappelant qu'il avait même été demandé 40 000€ à la commune pour l'élargissement de la voie. Monsieur BUTEUX indique que la route est dangereuse et que la peinture sur la route s'use à cet endroit. Monsieur le maire indique qu'il avait demandé un tourne à gauche mais que le Département n'a pas voulu.
- **Madame SAVREUX** indique qu'il y a une pierre rue de Friaucourt et que cela gênait et que ça pourrait être dangereux si une moto venait à rouler dessus. Monsieur le maire d'ajouter qu'il irait peut-être la déplacer ou faire en sorte d'aménager au mieux à cet endroit.
- **Madame LECOMTE (SRA)** demande si l'agent technique Monsieur LEMAIRE a repris son poste. Monsieur le maire d'indiquer que non, qu'il est en arrêt depuis mars, qu'il était en arrêt précédemment pour autre chose, mais qu'aujourd'hui ce n'est pas clair, car il demande une invalidité. Madame BRAILLY de préciser qu'il est en arrêt jusqu'au 15 octobre.
- **Monsieur le maire** indique que les conseillers devraient être invités avec leur conjoint à se rendre à la clôture du festival.
- **Madame LECOMTE (SRA)** indique à monsieur le maire qu'une pétition circule, relative au mode de garde inexistant pour les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires, qu'il ne peut l'ignorer dans la mesure où il a répondu à la maman initiatrice de cette pétition. Monsieur le maire d'indiquer que cela ne relève pas de la compétence communale mais de la CCPM. **Madame LECOMTE (SRA)** d'acquiescer mais demande tout de même si la commune pourrait soutenir le projet auprès de la CCPM dans la mesure où il y a des représentants qui siègent à la CCPM autour de la table du conseil. **Madame LECOMTE (SRA)** remet un document au format A3 ainsi qu'un dépliant remis aux parents devant l'école le lundi 25 septembre demandant à Monsieur le maire s'il voulait bien l'afficher au sein de la mairie. Il prend les documents et indique qu'il le fera. Il précise qu'il sera solidaire de l'initiative menée par ce collectif.
- **Madame DUHEN** indique s'être rendue à l'Assemblée Générale de l'AEB (Association Ecole Becquestoile) lundi.
- **Monsieur le maire** demande qui siège au conseil d'école. **Madame LECOMTE (SRA)** indique que c'est elle. Monsieur le maire lui demande de parler au conseil d'école des nombreuses mamans qui fument devant l'école et qui ne daignent même pas jeter leur mégot à l'endroit prévu.

Clôture de séance à 11 h 35.

Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 3 octobre 2023